



## BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTIONS TIJA

### Barèmes des honoraires pour la vente de murs libres et occupés, fonds de commerce, cession de droit au bail, et parts sociales (En se basant sur la valeur de l'actif uniquement) :

Les honoraires de transaction de l'Agence Tija représentent un pourcentage HT (TVA 20 %) du montant de la transaction figurant à l'acte de vente tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous. Cette rémunération sera majorée de la TVA au taux en vigueur (actuellement de 20%) et plus généralement, de toutes taxes applicables.

Les honoraires seront dus à la signature de l'acte constatant l'accord définitif entre les parties, dès la levée de la dernière condition suspensive, et par virement bancaire ou chèque de banque.

Un forfait minimum de 10.000 € HT d'honoraires sera appliqué pour toutes transactions. Ce barème s'applique par tranche.

Prix de vente	Pourcentage par tranche
Jusqu'à 150.000 €	10% HT
Entre 150.001 € et 250.000 €	9% HT
Entre 250.001 € et 350.000 €	8% HT
Entre 350.001 € et 500.000 €	7% HT
Entre 500.001 € et 700.000 €	6% HT
Entre 700.001 € et 1.500.000 €	5,5% HT
Entre 1.500.001 € et 3.000.000 €	5% HT
Entre 3.000.001 € et 5.000.000 €	4,5% HT
Entre 5.000.001 € et 8.000.000 €	4% HT
8.000.001 € et plus	3,5% HT

### Barème des honoraires de location, location gérance :

A la charge du Preneur : 25% HT du montant du loyer facial annuel HT

A la charge du Bailleur : 10% HT du montant du loyer facial annuel HT

Cette rémunération sera majorée de la TVA au taux en vigueur (actuellement de 20%) et plus généralement, de toutes taxes applicables Les honoraires seront dus à la signature du bail constatant l'accord définitif entre les parties par virement bancaire ou chèque de banque.

Un forfait minimum de 5.000 € HT d'honoraires sera appliqué pour toutes locations.

Les honoraires indiqués sur ce barème correspondent aux honoraires maximums que pourra percevoir l'Agence Tija dans le cadre d'une transaction.